



Webinaire du 03/10/2024

Mise à jour du 25/09/2024

ALLOCATION FAMILIALES

Caf



#### Introduction

- Le contexte et les enjeux
- · Le déroulement de la campagne annuelle
- Le bilan de la campagne 2023 2024

#### Guide de la télédéclaration pour les salariés en ESAT

- · Accès à la téléprocédure via le Caf.fr
- Lancement de la téléprocédure
- · Ecran « conditions d'accès »
- Volet « certificat d'emploi »
- · Volet « changement d'activité » : réduction ou augmentation, départ définitif de l'ESAT
- Couple de salariés handicapés
- Déclarer une entrée en ESAT
- Quitter la téléprocédure
- Gestion du temps de session

#### Contact



## **Contexte et enjeux**

A chaque fin d'année, les Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) doivent communiquer à la Caf le montant de la rémunération garantie du mois de novembre afin de réexaminer le droit à l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) pour chacun de leurs travailleurs handicapés à partir du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La déclaration de la rémunération garantie se fait sur une période limitée allant du 1er décembre au 28 ou 29 février de l'année suivante.

Le Caf.fr partenaires met à la disposition de l'ESAT, un service de téléprocédure afin de faciliter la réalisation des opérations de déclaration des droits. La téléprocédure a été mise en place pour répondre à plusieurs enjeux:

- ✓ garantir la continuité du droit à l'Aah pour tous les allocataires travaillant dans un Esat à compter de janvier de l'année N+1
- ✓ fiabiliser les informations sur les changements d'activité (augmentation, réduction, départ)
- ✓ simplifier le traitement des appels annuels des rémunérations garanties





## Déroulement de la campagne annuelle







## Bilan de la campagne 2023 / 2024

## ESAT

#### 32 établissements sur le département des Hauts-de-Seine

29 établissements ont signé une convention signée avec la Caf 92

1 établissement est géré par un autre département (convention signée avec le Siège)

74 établissements hors département des Hauts-de-Seine





### Bilan de la campagne 2023 / 2024





caf•fr

## Bilan de la campagne 2023 / 2024

Comparaison avec les campagnes précédentes



Nombre de garanties de ressources attendues Mombre de garanties de ressources reçues — Taux de dématérialisation



# Guide de la télédéclaration pour les salariés en ESAT

Les établissements de service et d'aide par le travail (Esat), doivent déclarer les rémunérations garanties (certificat d'emploi) de leurs salariés bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (Aah). Afin d'améliorer le délai de traitement des déclarations de rémunérations garanties (certificat d'emploi), une téléprocédure est mise à disposition des Esat, via l'extranet des partenaires.

Le volet annuel « Certificat d'emploi » sert à déclarer les éléments de rémunération garantie de novembre des personnes employées par l'Esat, bénéficiaires de l'Aah. Ces éléments sont nécessaires au calcul des droits à partir du 1er janvier de chaque année.

Important

Pour la Caf des Hauts-de-Seine, les éléments de rémunération garantie du mois d'entrée en Esat sont à transmettre par mail uniquement à l'adresse suivante : partenaires@caf92.caf.fr





## Accès à la téléprocédure

L'utilisateur de l'Esat s'authentifie sur la page d'accueil du portail à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe attribués par le système d'habilitations Habtiers.

- Si l'Esat emploie des allocataires d'une seule Caf :
- > accès direct à la téléprocédure

## Si l'Esat emploie des allocataires de plusieurs Caf :

un écran lui permet de choisir la Caf pour laquelle il veut télédéclarer



Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe.** En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

dentifiant	•	Pourquoi changer son mot de passe ?
lot de passe		Pour des raisons de sécurité, pensez changer régulièrement votre mot de passe.
et de parte		Maller Minnester and de

Mentions légales © CNAR

Valider

#### caf•fr



## Accès à la téléprocédure

Cliquez sur l'onglet **"Téléprocédure** ESAT"

**Identifiant :** indiquer l'adresse mail de l'ESAT

Mot de passe : ce mot de passe doit comprendre 8 caractères alphanumériques.

À votre première connexion au portail, vous êtes invité à modifier ce dernier.

#### Cliquez sur "Valider"

En cas de difficultés, essayer un autre navigateur (Explorer, Mozilla, Google chrome...)

Si l'ESAT emploie des allocataires d'une seule Caf, il accède directement à la téléprocédure.

Si l'ESAT emploie des allocataires de plusieurs Caf, un écran lui permet de choisir la Caf pour laquelle il veut télédéclarer.

L'ESAT doit se déclarer 1 seule fois dans la Caf de son département, même dans le cas de déclarations multi-Caf

> Attention ! Le mot de passe sera à modifier tous les 92 jours.

NB : Pour traiter une 2ème Caf, fermer la fenêtre en cours, puis cliquer sur le lien correspondant à la nouvelle Caf. Si la fenêtre en cours reste ouverte, elle bloque le lancement de la 2ème téléprocédure.

#### caf·fr



## Lancement de la téléprocédure

Le lancement de la téléprocédure recherche automatiquement le numéro de Siret de l'Esat.

- Si le numéro de Siret est trouvé, l'écran « Conditions d'accès » s'affiche.
- Si le numéro de Siret n'est pas trouvé, l'Esat saisit son identifiant de communication (ce numéro est communiqué par la Caf aux Esat concernés). Ensuite :
- si l'identifiant est trouvé, on accède à la téléprocédure ;
- si l'identifiant n'est pas trouvé, un message d'erreur s'affiche et bloque l'entrée dans la téléprocédure ; dans ce cas, il convient de se rapprocher de la Caf.

#### La Caf concernée

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES HAUTS DE SEINE

Identifiant de communication

Votre ESAT n'a pas été trouvé en base à partir du n° de SIRET, veuillez saisir votre identifiant de communication. Votre identifiant de communication est propre à chaque CAF. En conséquence, si vous êtes partenaire de plusieurs CAF, il vous faut renseigner l'identifiant qui vous a été communiqué par la CAF dont relève le travailleur en ESAT.

Identifiant de communication (sur 11 caractères) :

Si l'identifiant fourni est inférieur à 9 caractères, il faut le compléter en ajoutant des zéros à gauche.





## Volet « conditions d'accès »

#### De mars à novembre

#### Conditions d'accès

La valeur juridique de cette télédéclaration

Elle est la même qu'une déclaration papier. La saisie est authentifiée avec vos codes d'accès personnels. En remplissant cette déclaration, il n'est pas nécessaire de renseigner et envoyer le formulaire papier

#### La télédéclaration vous engage

C'est une déclaration sur l'honneur. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité sociale ; Article 441-1 du Code pénal). La Cafvérifie l'exactitude des déclarations

#### Vos droits d'accès aux données personnelles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre déclaration. Le lien en haut à droite, permet de visualiser le guide utilisateur de la télédéclaration

L'écran de présentation des conditions d'accès et de la valeur juridique de la téléprocédure diffère selon la période concernée

Cliquer sur « **changement d'activité** » pour télédéclarer les évolutions d'activité des bénéficiaires

Cliquer sur « **certificat d'emploi** » pour télédéclarer les éléments de rémunération nécessaires au renouvellement des droits de l'allocataire au 1<sup>er</sup> janvier

#### De décembre à février

#### Conditions d'accès La valeur juridique de cette télédéclaration Elle est la même qu'une déclaration papier. La saisie est authentifiée avec vos codes d'accès personnels. En remplissant cette déclaration, il n'est pas nécessaire de renseigner et envoyer le formulaire papier La télédéclaration vous engage C'est une déclaration sur l'honneur. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité sociale ; Article 441-1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations Vos droits d'accès aux données personnelles La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre déclaration Ce service se compose de deux volets · Le premier volet « Certificat d'emploi » vise à recueillir les éléments de rémunérations garanties des personnes, bénéficiaires d'AAH, travaillant dans votre établissement. Ces éléments sont nécessaires au renouvellement des droits des allocataires au 1er janvier de chaque année. Il s'agit de télédéclarer les éléments suivant pour le mois de novembre - Le montant net de la rémunération garantie - Le montant net de l'aide au poste, - Le pourcentage de salaire direct · Le second volet « Changement d'activité » vise à recueillir les évolutions d'activité des personnes bénéficiaires d'Aah, travaillant dans votre établissement. Il s'agit de télédéclarer Les variations du taux d'activité - Les nouveaux éléments de la rémunération garantie - Les départs définitifs de l'Esat (radiation des effectifs) ou les signalements des congés parentaux d'éducation (temps plein ou temps partiel) ainsi que les congés de présence parentale Remarque : les entrées en Esat doivent être déclarées par courrier à la Caf

Certificat d'emploi Changement d'activité Quitter

Continuer Quitter



## Volet « certificat d'emploi »

Le « Certificat d'emploi » permet l'enregistrement des garanties de ressources pour vos salariés. Il sera actif du 01 décembre 2024 au 28 février 2025.

L'objectif est toutefois, que toutes les garanties de ressources soient saisies avant le 20 janvier 2025 afin de garantir les paiements Aah au mois de février 2025 sur le compte bancaire des allocataires.

Tout au long de la campagne, des rappels vous seront adressés si nous n'avons pas reçu l'ensemble des télédéclarations attendues

#### caf·fr



### **Compléter la garantie de ressources**

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES HAUTS DE SEINE
Votre établissement
Pour indiquer le salarié concerné par la déclaration, vous pouvez :
C Le sélectionner dans une liste
C Saisir directement son n° allocataire

Cet écran permet à l'Esat de saisir le numéro de l'allocataire concerné par la téléprocédure ou de faire le choix d'afficher les salariés dans une liste :

Caf concernée : restitution du nom de la Caf.

Votre établissement : restitution des nom et adresse de l'Esat.

Votre établissement	INSTAMILIALES HAD	TO DE SEINE		
lombre total de sala	riés pour la Caf conce	rnée : 123		
lombre de déclaration	ons déjà enregistrées	au 12/12/2012 : 3		
iste des salariés				
Nom Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro d'allocataire	
	LUC	25/03/1953	6300022	
	OLIVIER	01/01/1964	6300168	
	MAGLOIRE	18/08/1978	6300115	
	ERIC	01/01/1959	6300154	
	LEA	01/02/1961	6300154	
	JULES	10/08/1982	6300114	
	CLEMENT	01/12/1987	6300011	
	JEREMY	01/12/1960	6300010	
	JEAN	01/12/1960	6300002	
	GREGORY	01/12/1964	6300006	
	MARIE	01/01/1980	3030	
	MARIE	01/01/1980	5104030	
	PAUL	01/01/1979	3030	
	RICO	01/01/1962	6300155	
	DER	01/01/1960	6300035	
	DODO	01/01/1960	6300039	
	POU	01/01/1960	6300039	
	JANE	01/01/1964	6300158	
	STEPHANIE	01/01/1964	6300158	
	JEAN	01/01/1964	6300163	
	IEANNE	01/01/1964	6300163	

Valider Quitter





## **Compléter la garantie de ressources**

La garantie de ressources attendue pour le renouvellement des droits Aah au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est celle du mois de **novembre 2024**.

#### Saisir :

- Le nombre de mois de perception de la rémunération garantie pour l'année 2024.
- Seulement deux éléments sur les trois proposés :
  - le montant net de la rémunération garantie,
  - le montant de l'aide au poste (obligatoire)
  - le pourcentage du salaire direct.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES HALITS	DE SEINE	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES HAUTS	DE SEINE	
Votre établissement		
L'allocataire		
Né(e) le 25/06/1994		
Votre déclaration		
J'atteste que la personne désignée ci-dessus :		
A bénéficié au cours de l'année 2012 de la		
rémunération garantie nette pendant	10 mois	
A reçu pour le mois de novembre 2013		
- une rémunération garantie nette de (*)	777 €	
- une aide au poste nette de (*)	555 €	

(\*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis





## **Compléter la garantie de ressources**

#### 2 éléments sur les 3 proposés doivent être saisis :

#### ➢ Soit :

Garantie de ressources	Obligatoire si rubrique « salaire direct » non renseignée. Montant net de la rémunération garantie (salaire direct + aide au poste)
Aide au poste	Obligatoire. Montant net de l'aide au poste
Salaire direct	En pourcentage du Smic

#### ➢ Soit :

Garantie de ressources	Montant net de la rémunération garantie (salaire direct + aide au poste)
Aide au poste	Obligatoire. Montant net de l'aide au poste
Salaire direct	Obligatoire si rubrique « garantie de ressources » non renseignée. En pourcentage du Smic

Votre établissement			
L'allocataire			
Né(e) le 25/06/1994			
Votre déclaration			
J'atteste que la personne désignée ci-dessus :			
A bénéficié au cours de l'année 2012 de la			
rémunération garantie nette pendant	10 m	ois	
A reçu pour le mois de novembre 2013			
- une rémunération garantie nette de (*)	777	€	
- une aide au poste nette de (*)	555	€	

(\*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis



caf·fr



## Volet « changement d'activité »

Cet écran permet à l'Esat de saisir le numéro de l'allocataire concerné par la téléprocédure ou de faire le choix d'afficher les salariés dans une liste :

Caf concernée : restitution du nom de la Caf.

**Votre établissement** : restitution des nom et adresse de l'Esat.

#### Ce volet permet de saisir :

- Les variations du taux d'activité (augmentation ou diminution)
- > Les nouveaux éléments de rémunération garantie
- Les départs définitifs de l'Esat (radiation des effectifs), signalements des congés de parentaux d'éducation (temps plein ou temps partiel) et des congés de présence parentale)

La Caf concernée				
AISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES HAUTS DE SEINE				
/otre établissement				
Pour indiquer le sala	arié concerné par la déclaration, vous pouvez :			
C Le sélectionner dans une liste				
C Saisir directement son n° allocataire				
	Saisir le numéro d'allocataire			
	Des messages d'erreur s'affichent <mark>en rouge</mark> en bas de l'écran si le dossier est radié, non affilié, en cours d'affiliation, si le salarié est absent du dossier ou si l'activité en Esat n'est pas connue. Dans ce cas, il convient de se rapprocher de la Caf.			



## Volet « changement d'activité »

Pour chaque allocataire (salarié, conjoint), cocher le bouton radio « Oui » en fonction de la situation à déclarer. Une seule situation peut être déclarée par allocataire.

Des messages d'erreur s'affichent si aucun bouton radio « oui » n'est coché ou si plusieurs boutons « oui » sont cochés.

La Caf concernée				
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	HAUTS DE SEINE			
Votre établissement				
L'allocataire				
Né(e) le 25/06/1994				
La personne désignée ci-dessus :				
A réduit son activité ?		O Oui	۲	Non
A augmenté son activité ?		O Oui	۲	Non
A quitté votre établissement ?		O Oui	۲	Non

À la fin de la saisie de chaque changement de situation, cliquer sur le bouton Valider :

un écran récapitulant la saisie s'affiche.

Un écran final restitue l'ensemble des informations saisies pour un ou deux allocataires.



## **Réduction d'activité**

#### Saisir :

Caf des Haut

- Le taux d'activité (en pourcentage) antérieur à la réduction,
- Le taux d'activité à compter de la réduction,
- La date de la modification du taux d'activité (ou sélection via le calendrier),
- Le montant de la rémunération garantie,
- > Le montant de l'aide au poste nette,
- Le salaire (en pourcentage du Smic)

Si un Esat emploie un couple de salariés handicapés, la validation permet, après la saisie du changement de situation du premier salarié, de saisir les éléments de changement de situation du deuxième salarié.

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES HAUTS DE SEINE	E
Votre établissement	
L'allocataire	
Né(e) le 25/06/1994	
Votre déclaration	
Indiquez en pourcentage d'un équivalent temps plein :	
Le taux d'activité antérieur à la réduction	%
Le taux d'activité à compter de la réduction	%
La date de cette modification	
Par exemple, vous pouvez indiquer le passage d'un temps	complet à un 3/4 temps :
<ul> <li>le taux antérieur à la réduction : 100 %</li> </ul>	
<ul> <li>le taux à compter de la réduction : 75 %</li> </ul>	
Indiquez pour le mois du changement	
Le montant de la rémunération garantie nette (*)	€
Le montant de l'aide au poste nette (*)	€
Le salaire direct (en pourcentage du Smic)	%
En cas de mois incomplet, indiquez le montant dû pour un	mois complet (déduction faite
des cotisations sociales à évaluer par défaut à 18.26 %)	

(\*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis

## Saisir :

**Augmentation d'activité** 

- le taux d'activité (en pourcentage) antérieur à l'augmentation
- le taux d'activité à compter de l'augmentation

Caf

- la date de la modification du taux d'activité (ou sélection via le calendrier)
- le montant de la rémunération garantie
- Ie montant de l'aide au poste nette
- Ie salaire (en pourcentage du Smic)

Si un Esat emploie un couple de salariés handicapés, la validation permet, après la saisie du changement de situation du premier salarié, de saisir les éléments de changement de situation du deuxième salarié.

La Caf concernée		
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES HAUTS DE SEINE		
Votre établissement		
L'allocataire		
Né(e) le 25/06/1994		
Votre déclaration		
Indiquez en pourcentage d'un équivalent temps plein :		
Le taux d'activité antérieur à l'augmentation	%	
Le taux d'activité à compter de l'augmentation	%	
La date de cette modification	æ	
Par exemple, vous pouvez indiquer le passage d'un mi-temp - le taux antérieur à l'augmentation : 50 % - le taux à compter de l'augmentation : 100 %	os à un temps complet :	
Indiquez pour le mois du changement :		
- une rémunération garantie nette de (*) €		
- une aide au poste nette de (*)	€	
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de	%	
(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligato	ire des montants saisis	



## Départ de l'Esat

#### Saisir :

- Date Départ : Elle doit être inférieure ou égale au mois en cours
- Motif : cocher le bouton radio du motif concerné
- Date Prévisionnelle de retour : En cas de congé parental ou de présence parentale, si la date est connue (non obligatoire) saisir la date prévisionnelle de retour du salarié (ou la sélectionner via le calendrier)

Si elle est saisie, elle doit être supérieure à la date de départ.

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	HAUTS DE SEINE
Votre établissement	
L'allocatairo	
N5/-> I= 25/00/4004	
Ne(e) le 25/06/1994	-
indiquez la date de depart de ce salarie	Q.
Indiquez le motif de départ de ce salarié	<ul> <li>Décès</li> <li>Retraite</li> <li>Invalidité</li> <li>Maladie</li> <li>Chômage</li> <li>Inactivité</li> <li>Congé parental d'éducation à temps plein</li> <li>Congé parental d'éducation à temps partiel</li> <li>Congé de présence parentale</li> <li>Autre</li> </ul>
Dans ce cas indiquez la date prévisionnelle de retour	Ø



## Situation de couple salariés handicapés

Si le couple est employé dans le même Esat

Après saisie et validation des éléments de rémunération garantie du premier salarié, il sera possible de saisir et valider les éléments de rémunération garantie du deuxième salarié.



#### Si le couple est employé dans deux Esat différents

Pour des raisons techniques, il est impossible de télédéclarer la rémunération garantie pour deux allocataires du même dossier employés dans deux Esat différents.

La téléprocédure ne sera autorisée que pour un seul d'entre eux, soit l'Esat qui aura fait la démarche en premier.

Par conséquent, vous ne pourrez pas accéder à la télédéclaration pour un des conjoints et vous devrez faire une demande à l'adresse suivante : partenaires@caf92.caf.fr





## Déclarer une entrée en Esat

Les entrées en ESAT sont à déclarer uniquement **par courrier**, **à la Caf du département de résidence du salarié(ou courriel** via l'adresse mail dédiée **pour les Hauts-de-Seine)**.

Vous recevrez en retour le formulaire pré-rempli :« Renseignement concernant le Travailleur Handicapé » qui sera à compléter et retourner, uniquement **par courrier à la Caf du département de résidence du salarié** (**ou courriel** via l'adresse mail dédiée **pour les Hauts-de-Seine**).

Si l'entrée en Esat a lieu en cours de mois, les éléments de rémunération transmis doivent être reconstitués pour un mois complet

			Le	
	*000000320600000000*			
III nous écrire : F DES HAUTS-DE-SEINE - 88 RUE PAUL LESCOP 023 NANTERRE CEDEX		NOM O	U RAISON SOCIALE	
ception sur rendez-vous le 1 www.caf.fr; rique Contacter ma Caf 12 30 ix d'un appel local)		CODE P	SE POSTAL VILLE	
	Numéro d'allocataire - MATRICIII E			
	Humble a anocatane . Markiouce			
	Objet : Rémunération garantie – demande	d'informatio	ons	
	Madame, Monsieur le Directeur de l'Etablissement ou Service d'Aide par le Travail,			
	Pour me permettre de réexaminer les droits à l'Allocation aux Adultes Handicapés de :			
	Manajaure / Madama NOM Brida			
	Monsieur / Madame NOM Prenom			
	Je vous serais obligé de bien vouloir répondre au présent questionnaire.			
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf des Hauts-		lonia dialing		
de-Seine	PRENOM NOM			
			Le gestionnaire-conseil	
	Date d'entrée dans l'ESAT :			
	Rémunération garantie Montant net :		Part de la Rémunération Garantie	
		Euros	en % du SMIC	
	Mois d'admission :			
	Mois de novembre			
	Mois de novembre		*********	
	Aide au poste nette Montant net :	Furse		
	Mois d'admission :	Euros		
	Mois de novembre	:		
caf-fr	Mois de novembre			
	Montant total imposable de la Rémunération de perception : Euros.	on Garantie	versée au cours de la première année	
	Cachet ou Raison Sociale		Date, Nom et Signature	

AAH02 - 10/2011 - MAJ 03/2023



## **Quitter la téléprocédure**

Pour quitter la téléprocédure, cliquer sur le bouton « Quitter ».

- Pour un Esat pouvant télédéclarer pour plusieurs Caf, cette action réaffiche l'écran de choix de la Caf dans le portail Extranet.
- Pour un Esat ne télédéclarant que pour une seule Caf, cette action affiche le message de confirmation suivant :

Microso	ft Internet Explorer 🛛 💌			
?	La page Web en cours tente de fermer la fenêtre. Voulez-vous fermer cette fenêtre ?			
	Oui Non			

Cliquer sur « Oui » pour confirmer la sortie de la téléprocédure. Le navigateur se ferme.



### Gestion du temps de session

Par sécurité, le temps d'une session, en l'absence d'action utilisateur, est limité à 30 minutes. Pour prévenir le télédéclarant de la perte imminente de sa session, un message d'alerte s'affiche 5 minutes avant la sortie en time-out.

Cliquer sur le bouton « Continuer » avant la fin de l'alerte pour conserver sa session (le temps de session sera alors initialisé => 30 minutes)

Attention ! Votre session expire dans 3 minutes 49 secondes. Cliquez sur "Continuer" pour poursuivre votre saisie.

Continuer

Sinon, la session sera rendue invalide et un nouveau message invite à se reconnecter.

Cliquer sur le bouton « Quitter » de la fenêtre d'alerte, permettant ainsi de revenir à la page d'accueil du portail Extranet pour se reconnecter.

Aucune action n'a été faite sur cet écran depuis 30 minutes . Votre session a expiré.

Quitter



#### **Contact Caf des Hauts-de-Seine**

partenaires@caf92.caf.fr

Sovanie MEVEL-SUOS Chargée de l'animation du réseau partenarial d'accès aux droits Isaura RAMDANI Gestionnaire Conseil

Habilitations (accès, mise à jour des accès ...)

Dossier (questions, modification d'éléments, demande de formulaires ...)